

BUREAU

du lundi 20 mai 2019Salle des Fêtes de Treffort à Val Revermont

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

<u>Présents</u>: Jean-François DEBAT, Michel BRUNET, Monique WIEL, Michel FONTAINE, Claude LAURENT, Jean-Pierre ROCHE, Jean-Luc LUEZ, Alain GESTAS, Daniel ROUSSET, Sylviane CHENE, Jean-Yves FLOCHON, Aimé NICOLIER, Christian CHANEL, Claudie SAINT-ANDRE, Eric THOMAS, Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Yves CRISTIN, Bruno RAFFIN, Yves BOUILLOUX, Alain BONTEMPS, Alain BINARD, Alain MATHIEU

Excusés: Guillaume FAUVET, Walter MARTIN, Isabelle MAISTRE, Thierry MOIROUX

Secrétaire de Séance : Aimé NICOLIER

Par convocation en date du 13 mai 2019, l'ordre du jour est le suivant :

DECISIONS DE GESTION:

Finances, Administration Générale, Services aux Communes, Mutualisation

1 - Prestations d'entretien et de nettoyages des locaux de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourgen-Bresse (4 lots)

Aménagements, Patrimoine, Voirie

2 - Fourniture et livraison de produits pour travaux divers sur les voiries et espaces publics des Communes de l'ex Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse

Habitat, Insertion, Politique de la Ville

3 - Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (ex Bourg-en-Bresse Agglomération) : attribution des subventions aux propriétaires

DECISIONS D'ORIENTATION:

- -Examen des questions à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 27 mai 2019 (suite)
- -Allocation de solidarité
- -Transfert du pouvoir de police assainissement

Finances, Administration Générale, Services aux Communes, Mutualisation

<u>Délibération DB-2019-069</u> - <u>Prestations d'entretien et de nettoyages des locaux de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (4 lots)</u>

Le marché a pour objet le renouvellement des prestations d'entretien et de nettoyage des locaux. Une procédure d'appel d'offres ouvert a été publiée sur le BOAMP et le JOUE, le 3 février 2019 pour les prestations d'entretien et de nettoyage des locaux de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (4 lots).

Les prestations s'exécuteront selon des accords-cadres à bons de commande passés en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, avec montant minimum et maximum fixés annuellement.

Le montant des commandes pour la période initiale des accords-cadres du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 est défini comme suit :

Lot(s)	Désignation	Minimum HT Maximum I					
1	Prestations de nettoyage des bâtiments administratifs du pôle Bourg Agglo	90 000 €	125 000 €				
2	Prestations de nettoyage des locaux des pôles territoriaux (hors pôle Bourg Agglo)	50 000 €	75 000 €				
3	Prestations de nettoyage des vitres des locaux	10 000 €	12 000 €				
4	Prestations de nettoyage des bassins du Centre nautique Carré d'Eau	8 000 €	12 000 €				

Les lots 1 et 2 comportent une clause obligatoire d'insertion sociale et de promotion de l'emploi en vertu de l'article 38 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Les accords-cadres précités seront conclus pour une période initiale d'un an à compter du 1^{er} juillet 2019. Le nombre de reconduction est fixé à 3. La durée maximale des contrats, toutes périodes confondues est de 4 ans.

Pour tous les lots, les critères de jugement des offres étaient pondérés dans le règlement de consultation comme suit :

Critères	Pondération			
1-Prix des prestations	40 points			
2-Valeur technique	60 points			

Au terme de la Commission d'appel d'offres qui s'est déroulée le 30 avril 2019, les membres de la Commission d'appel d'offres ont procédé à un classement des offres et ont respectivement retenu en première position comme les offres « économiquement les plus avantageuses » :

Lot(s)	Désignation	Entreprise / groupement d'entreprises	Montant annuel en euros HT
1	Prestations de nettoyage des bâtiments administratifs du pôle Bourg Agglo	LA PROFESSIONNELLE DU NETTOYAGE (01960 PERONNAS)	90 000 € Minimum à 125 000 € maximum
2	Prestations de nettoyage des locaux des pôles territoriaux (hors pôle Bourg Agglo)	K1000 (01960 PERONNAS)	50 000 € Minimum à 75 000 € maximum
3	Prestations de nettoyage des vitres des locaux	DHN NETTOYAGE (38780 OYTIER SAINT OBLAS)	10 000 € Minimum à 12 000 € maximum
4	Prestations de nettoyage des bassins du Centre nautique Carré d'Eau	LA PROFESSIONNELLE DU NETTOYAGE (01960 PERONNAS)	8 000 € Minimum à 12 000 € maximum

En conséquence, il est demandé au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les accords-cadres à bons de commande avec les entreprises précitées pour les montants indiqués ci-dessus, et tous documents afférents.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les accords-cadres à bons de commande avec les entreprises précitées pour les montants indiqués ci-dessus, et tous documents afférents.

Aménagements, Patrimoine, Voirie

<u>Délibération DB-2019-070</u> - Fourniture et livraison de produits pour travaux divers sur les voiries et espaces publics des Communes de l'ex Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse -lot n° 2 : fourniture et livraison de tuyaux PVC, regards béton et grilles fonte - avenant n° 1

CONSIDERANT le marché à bons de commande passé en procédure d'appel d'offres, par l'ex Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse pour le lot n° 2 - fourniture et livraison de tuyaux PVC, regards béton et grilles fonte, avec la société POINT P de Bourg-en-Bresse et notifié le 26 avril 2016, pour une période initiale de un an renouvelable par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans et un montant global (toutes périodes confondues) minimum de 51 500,00€ HT et maximum de 156 000€ HT;

CONSIDERANT la fusion de la Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse avec 6 autres intercommunalités le 1er janvier 2017, il est proposé, pour la dernière période de reconduction du marché, d'élargir le périmètre de la prestation de fourniture et de livraison de tuyaux PVC, regards béton et grilles fonte, aux Communes membres de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse suivantes :

Beaupont, Bény, Bohas-Meyriat-Rignat, Ceyzériat, Cize, Coligny, Courmangoux, Corveissiat, Domsure, Drom, Grand-Corent, Hautecourt-Romanèche, Marboz, Meillonnas, Montagnat, Nivigne-et-Suran, Pirajoux, Pouillat, Ramasse, Revonnas, Saint-Etienne-du-Bois, Saint-Just, Salavre, Simandre-sur-Suran, Val-Revermont, Verjon, Villemotier, Villereversure;

CONSIDERANT la dernière période de reconduction du marché du 26 avril 2019 au 25 avril 2020 avec un montant minimum de 14 000,00 € et maximum de 42 000,00 € HT;

Il est proposé la passation d'un avenant n°1 pour étendre-le périmètre de la prestation de fourniture et de livraison de tuyaux PVC, regards béton et grilles fonte, aux Communes susnommées, sans incidence financière sur les montants minimum et maximum de la dernière période de reconduction du marché.

Il est demandé au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :

D'APPROUVER l'avenant n° 1 au lot n° 2 : fourniture et livraison de tuyaux PVC, regards béton et grilles fonte du marché de fourniture et livraison de produits pour travaux divers sur les voiries et espaces publics des Communes de l'ex Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse, dans les conditions susmentionnées ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ledit avenant.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n° 1 au lot n° 2 : Fourniture et livraison de tuyaux PVC, regards béton et grilles fonte du marché de fourniture et livraison de produits pour travaux divers sur les voiries et espaces publics des Communes de l'ex Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse, dans les conditions susmentionnées ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ledit avenant.

Habitat, Insertion, Politique de la Ville

<u>Délibération DB-2019-071 - Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (ex Bourg-en-Bresse</u> Agglomération) : attribution des subventions aux propriétaires

Par délibération du 8 février 2016, le Conseil Communautaire de Bourg-en-Bresse Agglomération avait approuvé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) au sein de son territoire. Cette opération a ainsi débuté en août 2016 pour une durée de 3 ans.

CONSIDERANT les objectifs quantitatifs de cette opération :

- réhabiliter 184 logements de propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes;
- adapter 60 logements de propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes;
- réhabiliter 60 logements de propriétaires bailleurs avec conventionnement en loyer encadré pendant 9 ans;

CONSIDERANT les conditions de financement des différents partenaires de l'opération, détaillées dans l'annexe à la délibération n°7 du Conseil communautaire de Bourg-en-Bresse Agglomération du 17 mai 2016 ;

Il est demandé au Bureau, dans le cadre des attributions délégués par le Conseil Communautaire :

D'ATTRIBUER les subventions aux propriétaires au titre l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, selon les modalités susmentionnées et comme figurant dans le tableau annexé ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous documents afférents.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU, à l'unanimité

ATTRIBUE les subventions aux propriétaires au titre l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, selon les modalités susmentionnées et comme figurant dans le tableau annexé à la présente délibération;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous documents afférents.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Secteur ex-Bourg-en-Bresse Agglomération - Bureau communautaire du 20 mai 2019

Propriétaire occupant	Adresse	Commune	Travaux Amélioration Energétique	Travaux autonomie de la personne	Lourds logements indignes ou très dégradés	Amélioration sécurité / salubrité	Très Modeste	Modeste	Dépense HT subventionnée par l'ANAH	Montant travaux TTC	Taux de prise en charge CA3B	Sub CA3B	Taux de prise en charge Commune	Sub Commune	TOTAL subventions prévisionnelles (ANAH, CD01, CA3B, commune)	Part des subventions / montant TTC des travaux	reste à charge
BEN ALI Taoufik	4 RUE BEAUMARCHAIS	BOURG EN BRESSE	1				1		18 213 €	19 215 €	10%	1 821 €	1%	182€	14 297 €	74%	4918€
PIRLOT MONIQUE	9 RUE HONORE D'URFE	BOURG EN BRESSE	1				1		20 000 €	21 309 €	10%	2 000 €	1%	200 €	15 700 €	74%	5 609 €
PHOULEANHONG KHAM OUANE	12 RUE DANTON	BOURG EN BRESSE	1				1		19 905 €	20 005 €	10%	1 991 €	1%	199€	15 625 €	78%	4 379 €
BELQAID HICHAM	400 RUE DE LA SOURCE	VIRIAT	1				1		19 076 €	19 171 €	10%	1 908 €	1%	191€	14 975 €	78%	4 197 €
BELMIR HASSAN	13 RUE AIME COTTON	BOURG EN BRESSE	1				1		20 000 €	31 799 €	10%	2 000 €	1%	200 €	15 700 €	49%	16 099 €
PANIBAL NICOLAS	174 ALLEE DU CONE	PERONNAS	1					1	20 000 €	23 061 €	10%	2 000 €	1%	200 €	12 300 €	53%	10 761 €
GUILLET PAUL	93 CHEMIN DES ESSARDS	POLLIAT		1			1		7 769 €	8 196 €	0%	0 €	0%	0 €	4885€	60%	3 312 €
			1						12 231 €	19 725 €	10%	1 223 €	1%	122 €	10 940 €	55%	8 785 €
GARVEY ETIENNE	254 ALLEE DES COLCHIQUES	PERONNAS	1				1		15 879 €	16 752 €	10%	1 588 €	1%	159€	12 465 €	74%	4 287 €
SALAVERT ARNAUD	25 RUE JULES BELLEY	BOURG EN BRESSE	1				1		20 000 €	24 281 €	10%	2 000 €	1%	200 €	15 700 €	65%	8 581 €
Total des engagements "propriétaires occupants"							16 531 €										

La séance est levée à 18 h 10. Prochaine réunion du Bureau : Lundi 27 mai 2019 à 15 h 30

Fait à Bourg-en-Bresse, le 22 mai 2019.